



POUR DE BONNES RAISONS

ARDEX P 51

Concentré

Primaire d'adhérence et de fond en dispersion

Pour sols, murs et plafonds

Primaire sûr aux multiples domaines d'application

Primaire, pont d'adhérence et bouche-pores
à action hydrofuge

Empêche la remontée des bulles d'air du support
lors du ragréage

Sans solvants



Fabricant avec
système QM certifié
selon DIN EN ISO 9001

N° d'Enr.37344

ARDEX GMBH
B.P. 6120 - 58430 Witten
ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 23 02/664-0
Télécax +49 (0) 23 02/664-299
email: kundendienst@ardex.de
www.ardex.be, www.ardex.lu,
www.ardex-france.fr, www.ardex.ch

ARDEX P 51

Primaire d'adhérence et de fond en dispersion

Domaine d'application:

Couche de fond, primaire, pont d'adhérence et bouchepores à action hydrofuge.

Pour lier les superficies poudreuses des sous-sols, par ex. sur chapes polies, absorbantes en anhydrite et anhydrites coulées, en tant que couche de fond pour les chapes en ciment et celles recouvertes d'un mortier de ragréage, d'égalisation et de nivellation.

En tant que pont d'accrochage sur sols en béton lisses, particulièrement pour les chapes en ciment denses et les panneaux de particules de bois sur chapes d'anhydrite améliorées, marbre reconstitué, grès, carreaux et dalles lors de l'utilisation d'enduit de ragréage et de mortiers-colles à lit mince.

En tant que pont d'accrochage sur anciens supports, là où adhèrent encore des restes d'enduits de ragréage et d'égalisation.

En tant que rebouchage de pores dans les sols en béton et les chapes en ciment

- évite la remontée des bulles d'air dans le support lors de ragréages ultérieurs,
- évite la pénétration de l'eau de gâchage lors de ragréages ultérieurs.

Primaire sur plâtre, anhydrite et panneaux de particules en bois pour les mortiers-colles à lit mince.

En tant que pont d'accrochage sur béton lisse pour enduits de ragréage de murs à base de plâtre.

Couche de protection pour fixer la poussière sur les enduits de ragréage et d'égalisation devant servir rapidement de couches d'usure.

Pour l'intérieur.

Description:

Résine synthétique en dispersion, blanche, sans solvants, qui, après séchage, empêche la pénétration de l'eau.

Support:

Il doit être sec, ferme et exempt de poussière et d'agents séparateurs.

Préparation:

Verser ARDEX P 51 dans un récipient propre et ajouter la quantité d'eau selon les proportions de mélange en mélangeant bien.

Le primaire est à appliquer régulièrement en un film clair et mince au balai, à la brosse ou au rouleau avant de poursuivre les travaux.

Consommation:

Proportions de mélange : pur
env. 300 g d'ARDEX P 51/m²

Proportions de mélange :
1 partie en ARDEX P 51 : ½ partie en eau
env. 200 g d'ARDEX P 51/m²

Proportions de mélange :
1 partie en ARDEX P 51 : 1 partie en eau
env. 150 g d'ARDEX P 51/m²

Proportions de mélange :
1 partie en ARDEX P 51 : 3 parties en eau
env. 50 g d'ARDEX P 51/m²

Proportions de mélange :
1 partie en ARDEX P 51 : 5 parties en eau
env. 30 g d'ARDEX P 51/m²

Le tableau ci-après reprend non seulement l'utilisation des primaires, mais aussi le traitement préalable des supports avant le ragréage, l'égalisation et le nivellement avec les produits de la gamme ARDEX.

| Support | Primaire | Dilution ARDEX P 51/ ARDEX P 52 : eau |
|---|---|--|
| Supports lisses et denses, tels que les supports en béton préfabriqués, notamment les chapes en ciment compactes, chapes en sulfate de calcium, terrazzo, marbre reconstitué, revêtements de dalles et carreaux, anciens supports recouverts de restes d'enduits de ragréage et de colles, lors de l'utilisation d'enduits de ragréage et de mortiers à lit mince | ARDEX P 51 ARDEX P 52 ARDEX P 4 ARDEX P 82 | 1 : ½ 1 : ½ |
| Planchers et plafonds en béton brut | ARDEX P 51 ARDEX P 52 ARDEX P 4 | 1 : 1 1 : 1 |
| Chapes en ciment poreuses, très absorbantes, entre les enduits de ragréage et d'égalisation | ARDEX P 51 ARDEX P 52 | 1 : 5 1 : 5 |
| Chapes en sulfate de calcium et chapes coulées en sulfate de calcium, absorbantes et poncées | ARDEX P 51 ARDEX P 52 | 1 : 3 1 : 3 |
| Murs et plafonds lisses en béton pour enduits de ragréage à base de plâtre | ARDEX P 51 ARDEX P 52 | 1 : 3 1 : 3 |
| Panneaux de construction muraux en plâtre et enduits de plâtre pour enduits de ragréage muraux et mortiers-colles pour lit mince à base de ciment | ARDEX P 51 | 1 : 3 |
| Panneaux de particules de bois lors de l'utilisation d'enduits de ragréage et d'égalisation pour la pose de carreaux avec les colles MICROTEC ARDEX S 27 / ARDEX S 28 | ARDEX P 51 ARDEX P 52 ARDEX P 82 | Pur Pur - |
| Asphalte coulé, mal sablé, vieux sols en asphalte coulé, revêtements en plaques d'asphalte, sols magnésiens, revêtements synthétiques, laques, peintures, métaux, bois, laqués, sous mortiers en lit mince et enduits d'égalisation | ARDEX P 82 | - |
| Sols en béton et chapes en ciment à l'extérieur ainsi que zones humides à l'intérieur pour ragréer ARDEX K 301 entre les couches de ragréage ARDEX K 301 | ARDEX P 51 | 1 : 7 |

Important:

Lors de l'application sur des anciens supports, veiller à ce que les enduits de ragréage et les restes de colle soient hydrofuges, suffisamment portants pour les charges futures et adhèrent bien au support. Laisser sécher la pellicule de primaire toute une nuit. Enlever complètement les restes de colles de d'enduits de ragréage solubles à l'eau (par ex. à base de sulfite/lessive sulfite).

En ce qui concerne les restes de colles à base de polyuréthane, résines époxy et bitume, appliquer ARDEX P 82 en tant que pont d'accrochage.

GISCODE: D1

Conditionnement: En seaux de 5 kg, 10 kg et 20 kg net

En boîtes d'1 kg net, emballées par 10

Stockage: peut être stocké pendant env. 12 mois dans un endroit sec et à l'abri du gel dans l'emballage d'origine fermé

Nous garantissons la qualité irréprochable de nos produits. Nos recommandations d'utilisation se fondent sur des essais et des expériences pratiques; cependant, elles ne peuvent constituer que des remarques générales sans garantie sur les propriétés, étant donné que nous n'avons pas d'influence sur les conditions de chantier et l'exécution des travaux. Les règles spécifiques au pays, dépendant des standards régionaux, prescriptions techniques et directives pratiques ou industrielles peuvent amener à effectuer des travaux selon des recommandations bien définies.